



## Communiqué de presse

# Un reclassement de la salle des fêtes pour de nouvelles activités

**La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser des concerts et de retrouver ces lieux festifs qui nous manquent tant. Pourtant, le contexte actuel n'a pas freiné les élus puisqu'ils ont décidé faire évoluer les possibilités d'occupation de la Salle des Fêtes de Maîche constituée de deux salles avec un élévateur pour les personnes à mobilité réduite entre les deux espaces.**

En effet, il leur paraissait indispensable que cet établissement recevant du public puisse faire l'objet d'un reclassement administratif de manière à répondre aux activités de piste de danse, concert, mais aussi de salons, foire et d'expositions.

C'est maintenant chose faite : Classée en catégorie L 2<sup>ème</sup>, elle peut accueillir :

- 1 174 personnes dans sa configuration salle de spectacle avec un public debout
- 882 personnes pour un concert debout et un cabaret
- 562 personnes dans sa configuration salle de spectacle avec places assises
- 661 personnes pour des foires, salons et expositions
- 562 personnes en configuration salle polyvalente.



De nouvelles perspectives d'utilisations s'offrent à cette salle qui a une remarquable acoustique et qui dispose d'une nouvelle ligne de cuisson.



Voici le description de cette salle : Bar, billetterie, vestiaires, sanitaires, ensemble de loges homme et femme, cuisine tout équipée, office, une salle de 187 m<sup>2</sup>, une salle de 375 m<sup>2</sup> + 108 m<sup>2</sup> d'espace scénique.

Alors en prévision des futures animations, tous les renseignements utiles peuvent être obtenus en mairie au 03 81 64 03 01.